

Département de la MARNE  
Arrondissement de REIMS  
Canton de Fismes Montagne de Reims  
COMMUNE DE BRANSCOURT 51140  
Tél. 03.26.48.53.97

**ARRETE N° 24/05**

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT  
RUE DE LA BARBE A CANNE**

Le Maire de la commune de BRANSCOURT,  
Vu la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande faite par l'entreprise PEREIRA EURL située à Auménancourt - 3 rue des Cerisiers, dans le cadre des travaux de réalisation de branchement électrique par fonçage au 5 rue de la Barbe à Canne,

**ARRETE**

**Article 1 :** A partir du 19 Février 2024 et pour une durée de 05 jours, la circulation est limitée à 30 km au droit des travaux rue de la Barbe à Canne.

Les places de stationnement sont réservées en priorité pour les véhicules de chantier dans la zone des travaux.

**Article 2 :** L'entreprise PEREIRA EURL est chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation réglementaire nécessaire.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'Entreprise PEREIRA EURL
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie.
- La Communauté Urbaine du Grand Reims.

Fait à : Branscourt  
Le : 15 Février 2024  
Le Maire,  
Pierre LHOTTE

